



FORMATION EMPLOYEUR « CRÉER OU METTRE A JOUR SON DOCUMENT UNIQUE (DUER) (1 jour)

22 septembre 2021 (9h30 à 17h30)

FORMATION EN PRÉSENTIEL, RÉALISÉE À DISTANCE
EN FONCTION DES CONDITIONS SANITAIRES

A qui s'adresse cette formation?

Direction, RH, Encadrement au sein des associations de solidarité et SIAE adhérentes en Ile-de-France

Prérequis : Aucun

Objectifs de la formation

- Savoir créer son document unique
- Être capable de réaliser une évaluation des risques professionnels
- Être capable de nommer les principes généraux de prévention pour créer les plans d'action inhérents de l'évaluation des risques professionnels

Programme

Séquence 1 : Comprendre les obligations liées au décret d'application sur l'évaluation des risques

- Rappels sur les enjeux de la prévention
- Décret du 05 novembre 2001
- Circulaire du 18 avril 2002
- Les obligations des employeurs
- Les principes généraux de prévention

Programme

Séquence 2 : Déterminer une méthodologie d'évaluation des risques

- Déterminer une méthode d'évaluation des risques favorisant une approche axée sur l'analyse du travail réel
- Déterminer les niveaux de priorisation des mesures de prévention.

Travail en sous-groupe :

- *Création d'une méthodologie de priorisation des mesures de prévention*
- *Création d'une architecture de Document Unique*
- *Création des unités de travail*
- *Détermination du nombre de Document Unique et de la gestion des futurs plans d'action*

Séquence 3 : Préparer une démarche d'évaluation des risques

- Comment corréler les objectifs de l'évaluation des risques en fonction de la politique sécurité de l'entreprise et ses contraintes.
- Organiser le projet d'évaluation des risques

Travail en sous-groupe :

- *Définir un planning d'intervention*

Séquence 4 : Organiser le suivi de l'évaluation des risques et l'amélioration continue de la gestion de la Santé et de la Sécurité au travail

- Quelles procédures mettre en place pour permettre la mise à jour de l'évaluation ?
- Intégrer la démarche d'évaluation des risques dans le système de management de la S&ST.

Démarche pédagogique

Apports théoriques :

Exercices pratiques et contextualisés :

Inscription en ligne sur: <https://forms.gle/fa1VyonSrRid175Z6>

Calendrier : 1 jour—22 septembre 2021 (de 9h30 à 17h30)

Lieu de forma- Paris

Intervenant(e) Consultant spécialisé

Coût d'inscription: GRATUIT. La CPME Paris Ile-de-France et ses partenaires prennent en charge les coûts pédagogiques de cette formation. Les frais de déplacement et de repas ne sont pas pris en charge. Le déjeuner est à la charge des participants (déjeuner libre) Cette formation ne peut pas faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO.

Une réponse à votre préinscription vous sera adressée au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Contacts Fédération des Acteurs de la Solidarité IdF

Steven MARCHAND

Chargé de mission IAE-Emploi
30 Boulevard Chanzy 93100 Montreuil
01 43 15 80 16

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Elise NOËL-CHEVALIER

Gestion administrative et référente handicap en cas de besoin d'adaptation de la formation

formation@federationsolidarite-idf.org